



Compte rendu de la séance du vendredi 05 février 2016

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Rachel BOSSWINGEL, Béatrice GARNIER, François JACQUOT, Céline KLEIN, Sylvie NATIVEL, Yannick PANDIN, Guillaume VIRON, Laurent WIEST

Absents : Denis BOURQUARDEZ

Excusés :

Procuration :

Secrétaire(s) de la séance : François JACQUOT

Ordre du jour:

1. Subventions 2016
2. Admission en non valeur budget eau
3. Avenant au marché relatif à l'aménagement de l'aire de jeux , THIERRY MULLER
4. Création du bassin d'orage
5. Divers
 - Pays du Sundgau - Recensement de projets LEADER 2014-2020
 - Informations commune nouvelle

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 08 Janvier 2016 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

SUBVENTIONS 2016 (01 02 2016)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les subventions allouées pour l'année 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

COMPTE 65738

AMI BIBLIOTHEQUE	60,00 €
UDSP	250,00 €

COMPTE 6574

A.L.C.	120,00 €
AMICALE POMPIERS	120,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	120,00 €
ARBORICULTURE	120,00 €
C.A.F.A.B.	120,00 €
CHAPELLE ST-MARTIN	240,00 €
CHORALE STE-CECILE	240,00 €
CLUB DES AINES	120,00 €
DONNEURS DE SANG	120,00 €
FOOTBALL CLUB	120,00 €
PECHE ET LOISIRS	120,00 €
TENNIS CLUB	120,00 €
MUSIQUE	120,00 €
AMIS HOPITAL DANNEMARIE	120,00 €



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

APA	120,00 €
MIEUX VIVRE ST-MORAND	120,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
DELTA REVIE	50,00 €
FONDATION PATRIMOINE	50,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
USEP	2 500,00 €
USEP JEUNES LICENCIES	170,00 €
CHIENS GUIDES AVEUGLES	50,00 €
DEPARTEMENT - FSL	50,00 €
CLUB MOTOS BMW	120,00 €
THAI CHI CHUAN ET QI GONG	120,00 €

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CAFAB - COMITE DE L'AMITIE
FRANCO-ALLEMANDE DE BALLERSDORF**

Monsieur le Maire présente également la demande de subvention exceptionnelle remise par le CAFAB dans le cadre de la venue des homologues de BALLERSDORF - ROHRENFELS en Bavière.

Messieurs Bernard BOLORONUS, Jean BUEB et Madame Béatrice GARNIER ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, une voix contre, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle au CAFAB d'un montant de 250,00 €, étant précisé que la Commune ne financera pas le vin d'honneur clôturant la manifestation.

ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET EAU (02 02 2016)

Monsieur le Maire informe que suite au décès de Monsieur Eugène FIECHTER, la facture eau 2013 d'un montant de 126,94 € n'a pas été recouvrée par la Trésorerie d'ALTKIRCH, qui propose d'admettre cette créance en non valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter l'admission en non valeur de cette créance.

Le montant de 126,94 € sera imputé à l'article 6541 "Créances admises en non-valeur" du budget Eau 2016.

**AVENANT AU MARCHE AMENAGEMENT AIRE DE JEUX - THIERRY MULLER
(03 02 2016)**

Monsieur le Maire rappelle que le marché signé avec l'Entreprise Thierry MULLER pour l'aménagement de l'aire de jeux comporte la mise en place d'un revêtement en copeaux.

Monsieur le Maire propose de remplacer les copeaux par un sol souple et présente l'avenant établi par l'Entreprise Thierry MULLER d'un montant 10 967,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 abstentions

- décide de conclure l'avenant Thierry MULLER d'un montant de 10 967,00 HT, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016,

- autorise le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

CREATION DU BASSIN D'ORAGE (04 02 2016)



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Monsieur le Maire

- informe que la digue en place le long de la voie ferrée est sous dimensionnée et ne permet pas de sécuriser le secteur en cas de forte crue,
- propose la création d'un bassin de rétention des eaux de crue
- présente l'étude réalisée par la Direction de l'Environnement du Département du Haut-Rhin. Le coût prévisionnel est estimé à 190 000,00 € H.T.
- informe que ce projet pourrait être financé par le Département à hauteur de 40 % dans le cadre du GERPLAN.
- précise que le bassin de rétention des eaux se situe sur un cours d'eau et que la réalisation de ces travaux nécessitera un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord pour la création du bassin d'orage
- décide d'inscrire le montant au budget primitif 2016 de la commune,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération, entreprendre les démarches auprès de la Police de l'Eau, solliciter l'aide auprès du Département et à signer le marché.

DIVERS

- Pays du Sundgau - Recensement de projets LEADER 2014-2020

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du programme de développement rural ALSACE 2014-2020, le PAYS DU SUNDGAU recense les projets publics ou privés et présente les divers domaines d'interventions ciblés dans le programme LEADER.

- Informations commune nouvelle

Monsieur le Maire présente les divers points qui ont été abordés avec la Commune de DANNEMARIE.

La majorité des Membres du Conseil Municipal est opposée à la création de la commune nouvelle avec DANNEMARIE.

- Demande location foyer "SEL DU SUNDGAU"

Cette Association permet aux adhérents de troquer ou d'échanger des biens ou des services sans utiliser de l'argent.

Le Conseil Municipal propose de mettre la salle du bas à disposition de l'Association

- Inauguration de la nouvelle école

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de l'école aura lieu le 25 JUIN 2016.

Mmes Rachel BOSSWINGEL, Céline KLEIN

MM Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Olivier EGGENSPIELER, David FINK et Guillaume VIRON participeront à l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 22h10..

Délibéré en séance, les jours et an susdits